F

联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura | منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Quatorzième session

Rome, 1-5 avril 2019

Rapport du Secrétariat de la CIPV sur les activités de coopération internationale

Point 14.2 de l'ordre du jour

Document établi par le Secrétariat de la CIPV

1. Le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) a examiné et mis à jour la page du Portail phytosanitaire international (PPI) qui concerne la coopération externe[1]. Celle-ci indique avec quelles organisations nous coopérons actuellement et quels sont les domaines présentant un intérêt commun dans lesquels nous travaillons conjointement.

2. Les sections suivantes décrivent les principales activités de coopération menées en 2018 avec des organisations extérieures et des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV).

I. Section 1. Organisations internationales

3. **Convention sur les armes biologiques (CIAB) du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies (UNODA):** Le Secrétariat de la CIPV a participé et contribué au troisième atelier sur le projet de plan international de gestion des situations d'urgence biologique découlant d'une action délibérée, dans le cadre du projet de renforcement des capacités et des mécanismes mondiaux d'intervention en cas d'utilisation délibérée d'agents biologiques. Cet atelier a été organisé en février 2018 à Genève par la CIAB, en partenariat avec le Geneva Center for Security Policy (GCSP). Il a également participé et contribué à la réunion de novembre 2018 dont l'objectif était que les participants examinent le projet de cadre de gestion des situations d'urgence biologique découlant d'une action délibérée, élaboré par la CIAB, afin de mettre en place un cadre d'intervention mondial faisant appel à toutes les organisations internationales concernées, y compris la CIPV. Par ailleurs, il a présenté le cadre de surveillance et de signalement des organismes nuisibles lors du séminaire intitulé «L'importance des mécanismes de suivi et d'alerte relatifs aux maladies: enseignements pertinents du point de vue de la CIAB».

[1] Page du PPI sur la coopération externe: https://www.ippc.int/fr/core-activities/external-cooperation/.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

4. **Codex Alimentarius:** Les secrétariats du Codex Alimentarius et de la CIPV poursuivent leur coopération dans les domaines de la communication et de la gestion de l'information. À ce titre, ils s'aident mutuellement dans leurs activités liées à la diffusion d'informations et aux réseaux sociaux et partagent la gestion et les coûts du Système de mise en ligne des observations. En 2018, ils ont collaboré à un projet commun sur l'harmonisation des politiques nationales en matière de mise en œuvre du cadre normatif visant à promouvoir des chaînes de valeur productives dans la Communauté Andine. Ce projet, qui a bénéficié d'une large couverture médiatique au niveau régional, a permis de sensibiliser des responsables politiques et des représentants des secteurs concernés à l'importance des normes internationales relatives à la santé des végétaux et à la sécurité sanitaire des aliments.

5. **Convention sur la diversité biologique (CDB):** Le Secrétariat de la CIPV a coopéré avec celui de la CDB en vue de promouvoir le thème 2018 de la CIPV: Santé des végétaux et protection de l'environnement. Le Secrétariat de la CDB a participé à la treizième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), tenue en avril 2018 à Rome, et le Secrétaire exécutif de la CDB y a fait un exposé liminaire sur la santé des végétaux et la protection de l'environnement afin de lancer le thème annuel. Les deux secrétariats ont organisé conjointement une réunion parallèle intitulée «Santé des végétaux et protection de l'environnement – Renforcement de la collaboration au service de la santé des végétaux et réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité à l'horizon 2020 à tous les échelons». Leur but était de faire savoir aux parties contractantes et aux parties prenantes à la CIPV qu'il existait une importante marge de synergie et de collaboration pour les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) et les organismes de protection de l'environnement aux niveaux national et régional, et de les informer des résultats et des projets du Secrétariat de la CIPV en matière de collaboration avec d'autres organisations chargées de la protection de l'environnement.

6. Le Secrétariat de la CIPV, en retour, a participé à la quatorzième Conférence des Parties à la CDB (COP-14), tenue en novembre 2018 à Charm el-Cheikh. Les deux secrétariats collaborent actuellement à des activités de plaidoyer et de promotion en faveur de l'Année internationale de la santé des végétaux (2020) et de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique (DNUB). En coopération avec le groupe de spécialistes des espèces envahissantes de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), ils ont organisé une manifestation en marge de la COP-14 intitulée «2020, Année internationale de la santé des végétaux et progrès accomplis dans la concrétisation de l'objectif d'Aichi 9». Cette réunion a été l'occasion de souligner les liens entre la santé des végétaux et la biodiversité, l'incidence des espèces exotiques envahissantes sur l'agriculture et la santé des végétaux, et l'importance d'une approche synergique entre la santé des végétaux et la protection de l'environnement. Elle visait la création d'une synergie et d'une alliance entre toutes les parties prenantes afin que celles-ci célèbrent conjointement l'année 2020, qui sera non seulement l'Année internationale de la santé des végétaux mais marquera aussi la fin de la DNUB. En outre, le Secrétariat de la CDB a prêté son appui à la campagne en faveur de la proclamation de l'Année internationale de la santé des végétaux et l'a célébrée en produisant une vidéo et en publiant divers messages sur les réseaux sociaux.

7. Le Secrétariat de la CIPV a contribué à la formation qui s'est déroulée en août 2018 à Sri Lanka dans le cadre de l'Initiative taxonomique mondiale. Sa personne ressource a animé une session de renforcement des capacités à destination de spécialistes de la quarantaine végétale afin que ceux-ci soient en mesure de repérer rapidement les insectes nuisibles dans les colis importés.

8. **Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM):** Une formation conjointe CIPV-CIHEAM sur le renforcement des capacités phytosanitaires a été dispensée à Bari (Italie) en juin 2018. En ont bénéficié 16 étudiants en master du programme du CIHEAM sur les technologies de lutte durable contre les organismes nuisibles (Bari), six chercheurs spécialistes de la bactérie *Xylella fastidiosa* et cinq membres du personnel d'ONPV. La formation s'appuyait sur différentes ressources techniques de la CIPV élaborées au titre du projet 350 financé par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF), qui a contribué à la rédaction de plusieurs guides de la CIPV. Le Secrétariat de la CIPV a contribué et participé à une réunion internationale sur les approches novatrices et durables en matière de lutte contre le charançon rouge du

palmier, qui s'est tenue à Bari (Italie) du 23 au 25 octobre 2018. Il a présenté la Stratégie cadre d'éradication du charançon rouge du palmier de la FAO, a décrit les lacunes des politiques et réglementations actuelles et a formulé des recommandations destinées à améliorer les réglementations, les politiques et les stratégies de lutte concernant le charançon rouge du palmier.

9. **Comité de liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique (COLEACP):** Le COLEACP a lancé un appel à l'organisation d'une formation à destination de représentants de 10 pays d'Afrique francophone sur l'amélioration de l'accès aux marchés et la réalisation d'analyses du risque phytosanitaire. Le Secrétariat de la CIPV a été choisi pour dispenser cette formation.

10. **Programme de masters communs Erasmus Mundus:** Une réunion de coordination a été organisée avec les représentants du master commun Erasmus Mundus en santé des végétaux de l'Universitat Politècnica de València (UPV) à Valence (Espagne) pendant la treizième session de la CMP (2018). Des débats ont porté sur la coopération potentielle avec le Secrétariat de la CIPV aux fins d'un appui et d'une contribution à l'Année internationale de la santé des végétaux et sur le thème annuel 2019 de la CIPV (santé des végétaux et renforcement des capacités).

11. Le Secrétariat de la CIPV a assisté à la conférence finale sur la première édition du master en santé des végétaux et à la cérémonie de remise des diplômes à la première promotion d'étudiants, organisée les 18 et 19 septembre 2018 par l'UPV à Valence (Espagne). Par ailleurs, il a abordé la question de sa coopération bilatérale avec l'UPV en vue de renforcer les capacités de la communauté de la CIPV. Les représentants du master commun Erasmus Mundus en santé des végétaux étaient également présents à la réunion du Groupe de la planification stratégique de la CIPV, qui s'est tenue en octobre 2018 au Siège de la FAO (Rome).

12. **Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA):** Le Secrétariat de la CIPV a participé à la réunion sur le changement climatique et les nouveaux risques pour la sécurité sanitaire des aliments organisée en mars 2018 par l'EFSA au siège de celle-ci, à Parme (Italie). Il a effectué une présentation sur les normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP), en insistant plus particulièrement sur le fait que la NIMP 11 (analyse du risque phytosanitaire des organismes de quarantaine) était suffisamment solide face aux risques nouveaux découlant du changement climatique.

13. **Groupe consultatif international en matière d'analyse du risque phytosanitaire:** Des experts, dont plusieurs membres du Groupe consultatif international en matière d'analyse du risque phytosanitaire, se sont réunis en mars 2018 au Siège de la FAO afin d'élaborer un guide de la CIPV sur l'engagement des parties prenantes et la communication relative aux risques phytosanitaires au service de la santé des végétaux. Ce guide devrait paraître en 2019.

14. **Groupe de liaison inter-institutions sur les espèces exotiques envahissantes:** Le Secrétariat de la CIPV a participé virtuellement à la réunion du Groupe de liaison inter-institutions sur les espèces exotiques envahissantes tenue en juillet 2018 et organisée par la CDB. Cette réunion a permis d'échanger des informations, de réfléchir à des possibilités d'activités synergiques et de renforcer la coordination. Elle s'est déroulée parallèlement à la vingt-deuxième session de l'Organe subsidiaire de la CDB chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Les organisations participantes – CDB, Organisation maritime internationale (OMI), Organisation mondiale des douanes (OMD), Organisation mondiale de la santé animale (OIE), CIPV, CAB International (CABI), UICN, Système mondial d'information sur la biodiversité (SMIB), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) – ont fourni des informations actualisées sur leurs activités concernant les espèces exotiques envahissantes. Un point a été fait sur les travaux du Secrétariat de la CIPV dans le domaine du commerce électronique et sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Année internationale de la santé des végétaux.

15. **Organisation maritime internationale:** La collaboration avec le Secrétariat de l'OMI est cruciale pour la communauté de la CIPV dans la mesure où elle permet une mise en œuvre efficace du plan d'action complémentaire pour l'évaluation et la gestion des menaces phytosanitaires associées aux conteneurs maritimes[2]. En effet, l'OMI est l'une des organisations chargées de gérer l'application du Code de bonne pratique pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (Code CTU)[3], élaboré par l'OMI, l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE). Le Secrétariat de la CIPV négocie actuellement avec celui de l'OMI en vue de la nomination d'un représentant de l'OMI auprès de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes. La collaboration avec le Secrétariat de l'OMI et le Comité de sécurité maritime (CSM) a permis de soulever, à la centième session du CSM, la question de savoir s'il fallait inclure ou non la propreté des conteneurs parmi les critères de choix applicables dans le cadre des programmes d'inspection menés conformément aux circulaires du CSM. Cette question devrait continuer à être débattue à la sixième session du sous-comité sur le transport de fret et de conteneurs. S'il est décidé de faire de la propreté des conteneurs l'un des critères de choix, cet élément permettra de déterminer l'incidence de la contamination phytosanitaire des conteneurs et de trouver des moyens de gérer les risques phytosanitaires liés au transport de conteneurs maritimes.

16. **Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers:** Le Secrétariat de la CIPV a animé la réunion du Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers tenue en octobre 2018 et a aidé cette entité à réaliser une enquête en vue d'élaborer une stratégie globale et de constater les besoins des ONPV et des ORPV en matière de recherche dans le domaine des organismes de quarantaine forestiers. Les débats ont porté sur diverses questions comme les risques liés aux matériaux d'emballage en bois, les traitements préconisés par la NIMP 15, les obstacles qui entravent l'application de cette norme et les domaines de collaboration en ce qui concerne la recherche et l'établissement de documents. Le Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers contribue à la rédaction d'un guide de la CIPV sur la NIMP 15. Il a adopté un mandat et un règlement intérieur afin de clarifier son rôle au sein de la communauté de la CIPV.

17. **Conseil oléicole international (COI):** Le COI a tenu une réunion de coordination à laquelle a participé le Secrétariat de la CIPV. Celui-ci a expliqué en quoi le cadre de la CIPV pouvait faciliter la lutte contre *Xylella fastidiosa*. Plus tard dans l'année, le COI a organisé un atelier international sur *X. fastidiosa* à destination de producteurs et d'ONPV au CIHEAM (Bari). Le Secrétariat de la CIPV a fait une présentation virtuelle sur l'utilisation qui pouvait être faite des NIMP face aux nouveaux organismes nuisibles, en particulier *X. fastidiosa*. Les participants ont élaboré un plan de travail indiquant les activités à mener pour prévenir encore mieux l'introduction et la propagation de *X. fastidiosa*.

18. **Organisation internationale de normalisation (ISO):** Le Secrétariat de la CIPV coopère avec l'ISO dans le cadre du groupe de travail 4 chargé d'élaborer la norme ISO/TC 34/SC 16/13484 (analyse moléculaire de biomarqueurs: exigences générales pour la réalisation d'analyses utilisant la biologie moléculaire pour la détection et l'identification des organismes nuisibles aux végétaux). Il jouit du statut d'observateur dans ce groupe et veille à ce que la norme ISO soit compatible avec les normes de la CIPV. Il est important de noter qu'à sa huitième session (2013), la CMP est convenue que les normes ISO n'étaient pas obligatoires pour la mise en œuvre des NIMP et que, dans le domaine phytosanitaire, les NIMP primaient sur les normes ISO. En décembre 2018, le comité ISO a supprimé le groupe de travail 4 (TC 34/SC 16/WG 4) sur les agents pathogènes nuisibles aux végétaux. Le Secrétariat de la CIPV suivra tout sujet nouveau concernant les agents pathogènes/organismes nuisibles aux végétaux au sein de l'ISO et en rendra compte à la CMP.

[2] Plan d'action complémentaire pour l'évaluation et la gestion des menaces phytosanitaires associées aux conteneurs maritimes.
[3] Code CTU.

19. **Fédération internationale des semences (FIS):** La collaboration avec la FIS a permis d'organiser et de tenir une session sur la NIMP 38 (Déplacements internationaux de semences) lors du septième atelier régional de la CIPV. C'était la première fois qu'une organisation internationale était invitée à participer à la mise en œuvre d'ateliers régionaux et cela devait faciliter l'application de la CIPV et des NIMP. La session a permis de faire connaître l'état d'avancement de la mise en œuvre de la NIMP 38 et d'amorcer un dialogue ouvert avec les pays à propos des difficultés de mise en œuvre, ainsi que de tisser de nouveaux liens entre le FIS et les parties contractantes. Ces débats en cours avec le FIS pourraient aboutir à une proposition de future collaboration.

20. Un représentant du FIS a participé aux deux réunions du comité directeur de l'Année internationale de la santé des végétaux. Il a fourni à ces occasions une précieuse contribution aux débats et un appui financier en vue de la proclamation de l'Année internationale. Le FIS et le Secrétariat de la CIPV ont aussi collaboré dans le domaine de la communication afin de renforcer mutuellement leur présence sur les réseaux sociaux.

21. **Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA):** Le Secrétariat de la CIPV a poursuivi sa collaboration avec l'IICA aux fins de l'organisation des ateliers régionaux 2018 de la CIPV dans les Caraïbes et en Amérique latine et d'un atelier consacré à ePhyto en Amérique latine. En outre, l'IICA a eu l'amabilité de se charger de la traduction vers l'espagnol du guide de la CIPV sur la surveillance des organismes nuisibles aux végétaux.

22. **Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE):** Un représentant du Secrétariat de la CIPV a participé à l'atelier de l'OSCE intitulé «Faire avancer le projet de plan d'action pour la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)», qui s'est déroulé au Kazakhstan en novembre 2018. Il a donné un aperçu de la CIPV et des NIMP et a expliqué les avantages de l'évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP) afin de promouvoir sa réalisation dans le pays.

23. **Secrétariat de l'ozone:** Le Secrétariat de la CIPV collabore activement avec le Secrétariat de l'ozone sur les questions relatives aux substances pouvant remplacer le bromure de méthyle. Le Secrétariat de l'ozone et le Comité sur les options techniques pour le bromure de méthyle, avec l'aide du Secrétariat de la CIPV, entretiennent des contacts avec le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP) au sujet des questions techniques.

24. **Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce:** Le STDF est une organisation partenaire composée de la FAO (CIPV et Codex Alimentarius), de l'OIE, du Groupe de la Banque mondiale, de l'Organisation mondiale de la santé [OMS] et de l'OMC) et hébergée par l'OMC. Un représentant du Secrétariat de la CIPV est membre du groupe de travail du STDF. Le Secrétariat de la CIPV a participé aux réunions du groupe de travail tenues en mars et en octobre. Il a examiné de façon approfondie les demandes comportant un aspect phytosanitaire et a adressé ses observations au groupe de travail, qui examine, approuve et hiérarchise les projets financés par le STDF (y compris les subventions aux fins de l'élaboration des projets). La description détaillée des projets approuvés et de leurs résultats figure sur le site Internet du STDF. Par ailleurs, le Secrétariat de la CIPV a fourni des éléments aux fins de l'élaboration d'un projet d'outil d'évaluation qui servira à déterminer dans quelle mesure un pays est prêt à mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges à ses frontières. Il a fait l'objet d'une vérification concernant la mise en œuvre d'un projet financé par le STDF à l'appui de l'élaboration de guides de la CIPV et de documents de formation. Les résultats seront présentés au groupe de travail. Le Secrétariat de la CIPV a également fait remonter des informations dans le cadre d'une vérification externe du STDF lui-même, et ces informations permettront d'amorcer la formulation d'un nouveau plan stratégique pour le STDF.

25. **Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires:** Le Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires a maintenu ses contacts avec le Secrétariat de la CIPV à l'appui des travaux du GTTP. La création de ce groupe a été le fruit d'une consultation d'experts sur les traitements par le froid, organisée en 2013 par l'Unité chargée de l'établissement des normes au sein du Secrétariat de la

CIPV en 2013. Le Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires est un groupe indépendant de chercheurs travaillant sur les traitements phytosanitaires, qui a créé un forum où il est possible de traiter, dans le cadre de débats et de recherches menées en collaboration, des questions essentielles ayant trait aux traitements phytosanitaires. Le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires travaille en concertation avec le Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires pour tenter de résoudre les problèmes techniques, faciliter la mise en commun des données entre chercheurs présentant des traitements et favoriser les recherches menées en collaboration qui doivent étayer les traitements phytosanitaires. Le Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires œuvre actuellement à l'élaboration de plusieurs directives relatives à la recherche sur les traitements afin d'améliorer la vision commune de la mise au point de traitements phytosanitaires. Sa prochaine réunion est fixée provisoirement à la mi-2019 et devrait se tenir en Australie. On trouvera un complément d'information au sujet du Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires sur le PPI[4].

26. **ONU Environnement:** Le Secrétariat de la CIPV participe au projet InforMEA, dirigé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). En coopération avec le PNUE, il a conçu un cours de présentation de la CIPV qui a été lancé en janvier sur la plateforme d'apprentissage en ligne d'InforMEA, et il a contribué à l'analyse des données destinées à être importées automatiquement sur le portail d'InforMEA. En outre, il collabore avec le PNUE et sept conventions en rapport avec la biodiversité afin de mutualiser les pratiques optimales dans le domaine de la communication et de maximiser les effets des activités de sensibilisation à la protection de l'environnement.

27. **Organisation mondiale des douanes:** Le 19 juin 2018, le Secrétariat de la CIPV a signé un accord avec l'OMD en vue de promouvoir la coopération sur les questions présentant un intérêt commun, notamment l'échange de données informatisé (ePhyto), le commerce électronique, les conteneurs maritimes, le guichet unique, ainsi que la communication et les activités de plaidoyer. Un plan de travail conjoint est en cours d'établissement. Le Secrétariat de la CIPV était présent à la réunion du groupe de travail de l'OMD sur le commerce électronique tenue en octobre 2018 au siège de l'OMD, à Bruxelles (Belgique), dont les résultats ont été intégrés au plan de travail et budget du projet de la CIPV sur le commerce électronique (présenté au point 8.7 de l'ordre du jour).

28. **Organisation mondiale du commerce:** Le Secrétariat de la CIPV a présenté des informations actualisées aux trois réunions du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (le Comité SPS) de l'OMC (février, juillet et novembre 2018). Des documents ont été élaborés en vue de la session thématique du Comité SPS sur les zones exemptes d'organismes nuisibles (ZE) destinée à faciliter la compréhension des NIMP en rapport avec les ZE et à faire mieux connaître les ressources de la CIPV en matière de mise en œuvre, qui s'est tenue en février. La participation du Secrétariat de la CIPV à l'atelier relatif à l'annexe C de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (l'Accord SPS) – qui concerne les procédures de contrôle, d'inspection et d'approbation – que l'OMC a organisé en juillet a permis de sensibiliser les pays membres à plusieurs questions: cadre de la CIPV afférent aux procédures de contrôle, d'inspection et d'approbation, certification phytosanitaire et système de réglementation des importations. Les progrès accomplis quant à la solution ePhyto et aux travaux de la CIPV sur le commerce électronique ont été présentés lors de la séance «L'annexe C à l'ère du numérique». Par ailleurs, le Secrétariat de la CIPV a fait une présentation lors d'un atelier sur l'équivalence qui s'est déroulé en novembre. Il a également participé au tout premier atelier de coopération entre les services de douane, organisé par le secrétariat de l'Accord sur la facilitation des échanges. Cet atelier, qui s'est tenu au Cap (Afrique du Sud), s'inscrivait dans le cadre des travaux menés actuellement aux fins de la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges. Il a abouti à un dialogue renforcé avec les différents représentants nationaux des services présents aux frontières.

[4]Page web du Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires: https://www.ippc.int/fr/external-cooperation/organizations-page-in-ipp/phytosanitarymeasuresresearchgroup/.

29. Le Secrétariat de la CIPV a participé à des réunions bilatérales et a communiqué avec de nombreuses organisations intéressées et avec des groupes de spécialistes de la santé des végétaux qui souhaitaient s'associer et contribuer à la promotion de l'Année internationale de la santé des végétaux. Ces réunions et ces échanges ont abouti à un accord concernant l'organisation d'une réunion de coordination des partenaires de l'Année internationale en marge de la quatorzième session de la CMP (2019), la mise en commun d'idées et de programmes, et la création d'un mécanisme de coordination entre toutes les parties prenantes et d'un programme mondial assorti d'un calendrier des manifestations.

II. Section 2. Organisations régionales de la protection des végétaux

30. Les **ORPV** suivantes ont joué un rôle crucial dans l'organisation des ateliers régionaux 2018 de la CIPV: Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique, Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments, Communauté Andine, Comité de santé végétale du Cône Sud, Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP), Conseil phytosanitaire interafricain (CPI), Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient, Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux et Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique.

31. La **Communauté Andine** a accueilli et présidé la trentième consultation technique entre les ORPV à Lima (Pérou) en novembre 2018. Son représentant a également apporté une contribution en nature, à savoir la révision de la traduction espagnole du guide de la CIPV sur la surveillance des organismes nuisibles aux végétaux.

32. L'**OEPP** continue de travailler en concertation avec le Secrétariat de la CIPV en ce qui concerne l'élaboration de protocoles de diagnostic applicables à des organismes nuisibles réglementés. Son Secrétariat a animé la réunion du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic en février 2018 et plusieurs de ses membres appartiennent à ce groupe. Il met également des spécialistes à la disposition de divers groupes de rédaction de protocoles de diagnostic et a envoyé un expert invité à la réunion de février 2018 du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic. Par ailleurs, il a coorganisé avec le Secrétariat de la CIPV la réunion sur le séquençage de gènes et les technologies moléculaires en marge de la treizième session de la CMP. En collaboration avec le réseau Euphresco et le Secrétariat de la CIPV, il a également organisé la réunion sur la collaboration avec les organisations de recherche en marge de la treizième session de la CMP.

33. L'**Organisation nord-américaine pour la protection des plantes** s'est chargée de traduire la publication de la CIPV intitulée *Introduction to international phytosanitary terminology* [introduction à la terminologie phytosanitaire internationale] vers l'espagnol et le document explicatif de la NIMP 15 (*Réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international*) vers l'espagnol et le français. Son représentant a participé aux réunions du comité directeur de l'Année internationale de la santé des végétaux et à la deuxième réunion du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités en qualité de représentant des ORPV. L'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes a accueilli la deuxième réunion physique des experts chargés d'élaborer le guide de la CIPV sur les ZE. C'était la première fois qu'elle organisait une manifestation de ce type.

34. L'**Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient** a mis à disposition le coordonnateur du Groupe d'examen linguistique pour les normes en arabe. Son représentant, certifié en tant que facilitateur des ECP, a fourni une contribution en nature au service de l'ECP en Tunisie; cette évaluation a été réalisée.

35. La CMP est invitée à:

1) *prendre note* du rapport sur les activités de coopération internationale menées en 2018.